

Jurnal et lege iustitiae de 1.9.53

DÉPARTEMENT
de la
Seine-Maritime

BRONDISSIMENT
écart
CANTON

◎ 精英观察

www.elsevier.com/locate/jtbi

— 1 —

NOMBRE
de
voillers municipaux
pris part au vote :
53060

DATE
Échéage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de SAINT-PIERRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 octobre 1957

53

Le quinze cent , le vingt du mois
d , le Conseil Municipal de
s'est asssemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
BRUGUET Paul, Député Maire
M. , en session | ordinaire
d'après convocations faites le 2 Juillet 1953 | extraordinaire
195 .
BRISSET, BIRRAIE, BOUCHAT, BRUNIN
CABINET Présent MM. GUSTAL, HUGONI, DUFOUR, FONSEQ,
FAPEAU, GILRAUD, POUSET, CHIBOCQUA, FOUCHE, GUICHAGUA,
SINCI, LAFAGE, MERTFAU, COUNIL, CHAMUT, MARTAUD,
BOURDIFILES, LAURENT, BOURDONNEAU.

Représentés Voucheur par M. Regnani
Absents : MM. Escaladieu et Jean-Jacques Marquet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil reçoit de payer à M. Céline, avocat au Conseil d'Etat, chargé de la défense des intérêts de la ville dans l'affaire Ville de Lyon / Céline, la somme de 30.000 francs pour frais et honoraires.

APRÈS VOTÉ
La Rochelle, le 24 Août 1953
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé à Huismes.

Fait et délibéré à ~~signé~~
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. ~~les membres présents~~

Le vote a eu lieu au
sein public, établir à
l'ite la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

tionner à la suite
ise qu'il les a empêchés
suer (Art. 57 de la loi
fdiale).